



Compte rendu de la Réunion du Comité Syndical du SISPEC du 19 décembre 2018

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du Syndicat, le dix-neuf décembre 2018, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL 1^{er} Vice-Président.

Date de la convocation : 12 décembre 2018

Date de l'affichage : 12 décembre 2018

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 13

Etaient présents : MERCIER Jean-Claude, BORELLY Jacques, CAMUS Alain, MANIFACIER Christian, LAPIERRE Marie-Jeanne, MICHEL Jean-Marc, THIBON Hubert, PLATON Géraldine, FAUCUIT Georges, COULANGE François, ROGIER Olivier, GIRARD Hervé, LHOTE Alain,

Etaient excusés : SARMEJEANNE Evelyne, ARAKELIAN Jean-Jacques (pouvoir à Géraldine PLATON), FAUCUIT Alain (pouvoir à Jean-Claude MERCIER), PASCAL Florent, TOUREL Jean-Luc, RISSE Michel (pouvoir à Christian MANIFACIER)

Etaient absents :

Secrétaire : DEWEZ RICHON Hervé

Objet : Annulation titre de recette de 2011 (CS201812001)

Monsieur le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée que le percepteur nous a interrogés sur des recettes en attente depuis 2011 concernant de la TVA.

Après recherches, il s'agit d'une part, d'un titre émis deux fois, en 2011 et 2012 pour un montant de 14 738,77 € et un titre (87 de 2011) correspondant à une régularisation de TVA datant de 2009.

Considérant que pour le titre 87 de 2011 d'un montant de 1795,35 € nous ne retrouvons pas de justificatif, il faut donc procéder à l'annulation de ce titre.

Afin de solder ces recettes en attente, il conviendra de prévoir les crédits nécessaires pour émettre le mandat correspondant.

Après en avoir débattu, Le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'annuler le titre de recette n°87 de 2011, de prévoir les crédits nécessaire lors de la prochaine décision modificative.

Objet : Décision modificative n°4 (CS201812002)

Monsieur le 1^{er} Vice-Président informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à une décision modificative afin de prévoir les crédits nécessaires pour :

- Compenser l'annulation de deux titres de recettes de 2011,
- Provisionner les créances douteuses dont la liste a été communiquée par le percepteur,
- Abonder le chapitre 012 concernant les charges sociales de fin d'année.

Crédits à ouvrir

Imputation	Nature	Montant
27 / 2762 / OPI1	Créances droit déduction TVA	17 000,00
012 / 6336	Cotisations au CNFPT et CDG	1 825,00
012 / 6453	Cotisations aux caisses de retraites	17 825,00
012 / 6411	Salaires, appointements, commissions de base	20 050,00
012 / 6478	Autres charges sociales diverses	3 400,00
012 / 6475	Médecine du travail, pharmacie	200,00
68 / 6817	Dotations aux dépréciations des	11 700,00
Total		72 000,00

Crédits à réduire

Imputation	Nature	Montant
65 / 6541	Créances admises en non-valeur	9 000,00
012 / 6451	Cotisations à l'URSSAF	19 500,00
011 / 617	Études et recherches	14 800,00
012 / 6454	Cotisations aux ASSEDIC	5 500,00
011 / 6288	divers autres	4 500,00
012 / 648	Autres charges de personnel	1 400,00
23 / 2315 / OPNI	Install., mat. et outill. tech.	17 000,00
012 / 6332	Cotisations FNAL	300,00
Total		72 000,00

Après en avoir débattu, Le Comité Syndical ADOPTE à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative n°4 telle que présentée par le 1er Vice-Président.

Objet : Ouverture de crédits anticipés exercice 2019 (CS201812003)

Le Code Général des Collectivités Territoriales, dans son article L. 1612-1 autorise le Président à engager et à mandater, par anticipation du vote du budget, des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Compte tenu de la nécessité d'engager des travaux et d'assurer le bon fonctionnement du Syndicat jusqu'au vote du budget primitif 2019, une ouverture anticipée de crédits pour le quart des crédits ouverts au BP 2018 section investissement est proposée au Comité Syndical à savoir :

article	Libellé	Opération	BP 2018	1/4 BP 2018	Crédits ouverts 2019
20	immobilisation incorporelles		30 000,00	7 500,00	7 500,00
2051	concessions et droits assimilés	OPNI	30 000,00	7 500,00	7 500,00
21	immobilisations corporelles		2 175 653,02	543 913,76	537 750,00
2111	terrains nus	36	10 000,00	2 500,00	2 500,00
2153	réseaux d'adduction d'eau	OPNI	900 000,00	225 000,00	225 000,00
2156	matériel spécifique d'exploitation	OPNI	585 855,02	146 463,76	145 000,00
2181	installations générales agencements	OPNI	10 000,00	2 500,00	2 500,00
2182	matériel de transport	OPNI	60 000,00	15 000,00	15 000,00
2183	matériel de bureau et informatique	OPNI	8 000,00	2 000,00	2 000,00
2184	meublier	OPNI	3 000,00	750,00	750,00
2315	installations matériel et outillage technique	OPNI	598 800,00	149 700,00	145 000,00

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la proposition d'ouverture de crédits d'investissement anticipés telle que présentée ci-dessus.

Objet : Travaux de réseaux – projet renouvellement de réseau à Chambonas quartier de Marvignes (CS201812004)

Mr le 1^{er} Vice-Président informe que la commune de Chambonas a lancé un programme de travaux quartier de Marvignes pour la création d'un réseau de collecte des eaux usées.

Considérant que les canalisations principales existantes sont anciennes, en fonte grise DN80 mm et PVC collé DN 63mm. Les canalisations de branchements sont également en PVC collé.

Ces conduites ont été identifiées fuyantes par les équipes techniques du Syndicat qui interviennent plusieurs fois par an pour des réparations de fuites.

Il serait judicieux de profiter des travaux communaux de construction d'un réseau d'assainissement séparatif pour réaliser en coordination le renouvellement de son réseau d'eau potable. Ceci permettra de limiter le coût des travaux et surtout d'éviter d'avoir à intervenir pour des réparations de fuites sur des revêtements de chaussées refaits à neuf. Les regards compteurs situés à l'intérieur des propriétés seront sortis et implantés en limite du domaine public de manière à être accessibles depuis la voie publique.

Les canalisations situées entre ancien et nouveau compteur seront également renouvelées de manière à ne pas rétrocéder de canalisations anciennes potentiellement fuyantes aux abonnés.

Les travaux d'assainissement communaux étant composés d'une tranche ferme et d'une tranche optionnelle, le SISPEC découpera ses travaux de la même manière.

Les travaux se découpent ainsi :

Tranche ferme : 106 112,30 € HT

- réseau principal (Fonte DN 125 :130m et PEHD DN50 : 290m
- branchements particuliers (40)

Tranche optionnelle 1 : 46 422,05 € HT

- réseau principal (Fonte DN 125 : 230m et PEHD DN63 : 40m
- branchements particuliers (10)

Tranche optionnelle 2 : 15 515,77 € HT

- réseau principal (PVC DN63 : 180m
- branchements particuliers (2)

Somme à valoir pour libération des emprises, honoraires, imprévus et divers : 16 949,89 € HT

Coût total du projet : 185 000 € HT

Après en avoir débattu, le Comité Syndical, approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le projet global de travaux tel que présenté par le 1^{er} Vice-Président, les crédits nécessaires seront portés au budget 2019.

Questions diverses :

Concernant les travaux de réseaux Eau potable, le Syndicat devra prioriser les travaux selon le schéma directeur qui sera finalisé et présenté en janvier 2019.

Après les questions diverses, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15

Le Président du SISPEC,
Alain FAUCUIT.

